

La municipalité espère une remise en service à la fin de l'été

Publié le 18/12/2018



Études et désamiantage terminés, les travaux peuvent commencer. © Droits réservés

« Après la phase d'études et de désamiantage, les travaux de la salle des fêtes doivent commencer », a indiqué la maire Marie-Claude Garnault, lors du dernier conseil municipal.

Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Vaudeurs, organisée vendredi, la maire Marie-Claude Garnault a annoncé que « les études et le désamiantage de la salle des fêtes étaient terminés. Les travaux doivent commencer avec l'espoir de la remettre en service à la fin de l'été. »

Élagage. Le conseil a adopté un arrêté concernant l'élagage des plantations des propriétés qui débordent sur la voirie communale et qui menacent la sécurité des biens et des personnes. Un courrier de mise en demeure sera envoyé. Après un mois, l'élagage d'office pourra être ordonné par la municipalité. Les frais seront à la charge des propriétaires concernés. La facturation se fera au tarif de 5 € le mètre linéaire avec un minimum de 15 €.

Déchets. L'aire de dépôt de déchets verts, située à côté de la station d'épuration, va être transformée en aire de broyage de branches. Seules ces dernières seront admises, pas les déchets verts. Une entrée plus sécurisée sera également installée.

Eau et assainissement. Le conseil accepte le principe du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes, au 1^{er} janvier 2020.

VAUDEURS TRAVAUX - URBANISME POLITIQUE

A LIRE SUR L'YONNE

Billet - L'Oeil de Guy Roux du mardi 17 octobre : "Eric Cantona"

L'Yonne